

Question écrite du 16 septembre 2026 de Mmes et MM. Tobias Schnebli, Brigitte Studer, Adeline Suter, Paule Mangeat et Cyril Alispach: «Mesures pragmatiques pour réduire les tensions et les dérapages autour des abris de fortune des sans-abris en ville de Genève».

Constatant:

- que les abris de fortune sur la voie publique constituent un signal de détresse sociale pour la population concernée;
- que les abris de fortune sur la voie publique ne sauraient être résolus avec des mesures de répression judiciaire et policière et des mesures d'évacuation et de rétablissement de l'espace public par le service Voirie - Ville propre;
- que les mesures d'accompagnement social pour les sans-abris, notamment pour l'hébergement et la scolarité des enfants, sont encore largement insuffisantes,

les signataires demandent au Conseil administratif s'il entend examiner la récente proposition formulée par Mesemrom, l'association genevoise de défense des Roms et de lutte contre l'antitsiganisme, dans sa lettre du 1^{er} septembre 2026 à Mme Marie Barbey-Chappuis¹ de reprendre à Genève le projet de mise à la disposition des sans-abris de casiers pour entreposer leurs effets personnels.

Ce projet devrait s'inscrire dans un cadre plus large, parmi d'autres mesures d'accompagnement social de la population de sans-abris.

¹ Toute la correspondance récente (fin août-début septembre 2026) entre Mesemrom et la magistrate en charge du Département de la sécurité et des sports se trouve sous www.mesemrom.org